

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

18 DECEMBRE 2023

OBJET :

MARCHE PUBLIC

MARCHE DE SERVICES
RELATIF A LA
SOUSCRIPTION DES
CONTRATS
D'ASSURANCES

AUTORISATION DE
SIGNATURE

2023-12-37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOEL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	



Madame le Maire rappelle qu'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la souscription des contrats d'assurances de la commune de Marck a été lancée le 24 août 2023 avec une date limite de réception des offres fixée au 20 octobre 2023.

Cet appel d'offre comporte six lots à attribuer.

L'analyse des offres, réalisée par le bureau d'études ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES, a été présentée en Commission d'Appel d'Offres le 7 décembre 2023.

La Commission d'Appel d'Offres a attribué :

- le lot n°1 Assurance des dommages aux biens et des risques annexes à la société SMACL, 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT, dont l’offre était économiquement la plus avantageuse, pour un montant annuel de 42 008,85 € HT, soit un montant total de 168 035,40 € HT pour 4 années (la durée totale du marché);
- le lot n°2 Assurance des responsabilités et des risques annexes à la société Paris Nord Assurances Services / AREAS DOMMAGE, 159 rue du Faubourg Poissonnière - 75009 PARIS, dont l’offre était économiquement la plus avantageuse, pour un montant annuel de 3 215,23 € HT, soit un montant total de 12 860,92 € HT pour 4 années (la durée totale du marché);
- le lot n°3 Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes à la société SMACL, 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT, dont l’offre était économiquement la plus avantageuse, pour un montant annuel de 10 899,95 € HT, soit un montant total de 43 599,80 € HT pour 4 années (la durée totale du marché);
- le lot n°4 Assurance de la protection juridique à la société RELYENS, 18 rue Edouard Rochet – 69372 LYON, dont l’offre était économiquement la plus avantageuse, pour un montant annuel de 1 184,29 € HT, soit un montant total de 4 737,16 € HT pour 4 années (la durée totale du marché);
- le lot n°5 Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus à la société SMACL, 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT, dont l’offre était économiquement la plus avantageuse, pour un montant annuel de 949,71 € HT, soit un montant total de 3 798,84 € HT pour 4 années (la durée totale du marché);
- le lot n°6 Assurance des prestations statutaires à la société WILLIS TOWERS WATSON FRANCE / CNP, 11 Parvis de Rotterdam – 59777 LILLE, dont l’offre était économiquement la plus avantageuse, pour un montant annuel de 48 740,97 € HT, soit un montant total de 194 963,88 € HT pour 4 années (la durée totale du marché).

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2124-2 et R2161-2 et suivants;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le rapport d’analyse des offres présenté par le bureau d’études ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES;

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20 DEC. 2023

ID : 062-216205484-20231218-2023_12_37-DE

S'LO

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 7 décembre 2023; |

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE |madame le Maire à signer les pièces de marché avec les prestataires retenus et tout acte intervenant en cours d'exécution de marché;

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



République Française**Département
du Pas-de-Calais****Ville de MARCK****SEANCE****18 DECEMBRE 2023****OBJET :****MARCHE PUBLIC**

**CONVENTION
CONSTITUTIVE D'UN
GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR
L'ACHAT DE
FOURNITURE DE
SERVICES DE
TELECOMMUNICATION**

**APPROBATION ET
AUTORISATIONS DE
SIGNATURES**

2023-12-38**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOEL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	



A l'occasion du renouvellement du marché de fourniture de services de télécommunication, la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers, les communes de Calais, Coquelles, Coulogne, Fréthun, Hames-Boucres, Les Attaques, Marck et Sangatte, le CCAS de Calais, le CCAS de Marck, l'Office Public de l'Habitat « Terre d'Opale Habitat » et la SPL Cœur de Vie, souhaitent pour des raisons d'économie, remettre en commun leurs procédures d'achat de fournitures de services de télécommunications pour les années 2024 à 2027.

A cet effet, un groupement doit être constitué en vue de l'adhésion à la centrale d'achat RESAH et de l'exécution d'un (ou de plusieurs) marché(s) par chacun des membres, avec le ou les prestataires retenus par la centrale d'achat.

Les fonctions de coordonnateur du groupement seront assurées, sans contrepartie financière, par la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la constitution d'un groupement de commande entre Grand Calais Terres & Mers, les communes de Calais, Coquelles, Coulogne, Fréthun, Hames-Boucres, Les Attaques, Marck et Sangatte, le CCAS de Calais, le CCAS de Marck, l'Office Public de l'Habitat « Terre d'Opale Habitat » et la SPL Cœur de Vie;

AUTORISE Madame le Maire à signer et à exécuter la convention constitutive de ce groupement ainsi que tout avenant pouvant intervenir ultérieurement;

AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces du ou des marchés avec la centrale d'achat RESAH ainsi que tout avenant éventuel.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,



République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

18 DECEMBRE 2023

OBJET :

MARCHE PUBLIC

CONVENTION
CONSTITUTIVE D'UN
GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR
L'ACHAT DE
FOURNITURE DE
SERVICES D'INTERNET

APPROBATION ET
AUTORISATIONS DE
SIGNATURES

2023-12-39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOEL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	



À l'occasion du renouvellement du marché de fourniture d'Internet, la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers, la commune de Calais, la commune de Marck et le Centre Hospitalier de Calais, souhaitent pour des raisons d'économie, remettre en commun leurs procédures d'achat de fournitures d'internet pour les années 2024 à 2027.

A cet effet, un groupement doit être constitué en vue de l'adhésion à la centrale d'achat La Fibre Numérique 59-62 et de l'exécution d'un (ou de plusieurs) marché(s) par chacun des membres, avec le ou les prestataires retenus par la centrale d'achat.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20 DEC. 2023

ID : 062-216205484-20231218-2023_12_39-DE

SLOW

Les fonctions de coordonnateur du groupement seront assurées, sans contrepartie financière, par la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la constitution d'un groupement de commande entre la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers, la commune de Calais, la commune de Marck et le Centre Hospitalier de Calais;

AUTORISE Madame le Maire à signer et à exécuter la convention constitutive de ce groupement ainsi que tout avenant pouvant intervenir ultérieurement;

AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces du ou des marchés avec la centrale d'achat La Fibre Numérique 59-62 ainsi que tout avenant éventuel.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

